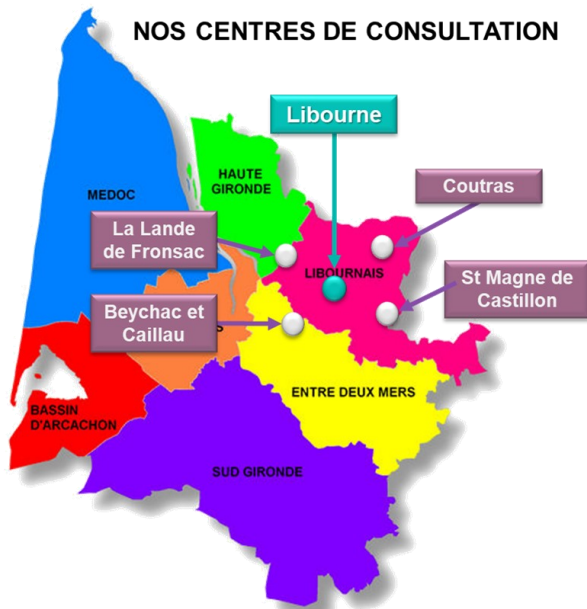


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Fimin Didot
33500 Libourne

Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse
Lieu-dit Le Barbut
33750 Beychac et Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande de Fronsac

St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau



CONSOMMATION D'ALCOOL



PRÉVENTION DES
RISQUES

La consommation de certains alcools peut être autorisée par l'employeur. Par exemple, au restaurant d'entreprise ou lors d'une occasion particulière (pot de départ, fête de fin d'année ...) Il s'agit des alcools suivants : vin, bière, cidre, poiré. **AUCUN AUTRE ALCCOL NE PEUT ETRE AUTORISÉ**



A partir de quel seuil d'alcoolémie parle-t-on de risque ?

Dès le 1er verre, le comportement est modifié et peut avoir une influence négative sur la vie privée, professionnelle et sociale. La consommation d'alcool est préjudiciable pour la santé.

Repères du Ministère de la Santé sur les consommations à risque :

- ◆ 10 verres standard/semaine
 - ◆ Maximum 2 verres par jour
 - ◆ Maximum 5 jours/semaine
- Il est conseillé de rester au moins 2 jours par semaine sans prendre une goutte d'alcool.

A partir de quelle consommation parle-t-on d'addiction ?

L'addiction est définie par un besoin de boire qui peut cohabiter avec l'envie d'arrêter ou de reprendre le contrôle de sa consommation. Cette envie irrépressible et involontaire de consommer est appelée le CRAVING

Quelles sont les conséquences sur le travail ?



- 15 à 20 % des accidents au travail.
- 40 % des accidents de trajet.
- Des difficultés relationnelles.
- De l'absentéisme.
- Diminution de la qualité du travail.
- Diminution de la sécurité au travail.
- Inaptitude au poste de travail.
- Licenciement ...

POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ CONDUIRE L'ÉTHYLOTEST.
 0,5 g taux légal autorisé permis B
 0,2 g transports en commun
 0,2 g permis probatoire

0 980 980 930
ALCOOL INFO SERVICE.FR
 7j/7. De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé

L'employeur peut aussi limiter ou interdire, toute consommation d'alcool pour la sécurité des salariés, sur les lieux de travail dans le règlement intérieur de l'entreprise ou par une note de service. Ces mesures, destinées à limiter les risques doivent être proportionnées au but recherché. **Il est interdit de laisser entrer ou séjourner dans les lieux de travail une personne ivre.**



Comment vous aider dans la détection du risque ?

Votre service de Santé au Travail est un interlocuteur privilégié sur cette question.

Au-delà de l'examen clinique et de l'entretien, des tests sanguins peuvent être demandés par le médecin du travail. Les résultats sont destinés exclusivement aux salariés.

Et la prévention ? Qu'est-il possible de proposer ?

Les Médecins, les infirmières des SPST, les assistantes sociales, les animateurs de prévention ont pour mission de répondre à ces questions tant au niveau personnel (entretien individuel) que des entreprises (sensibilisations, actions de prévention, conseils ...), en lien avec les acteurs internes (direction, encadrement, représentant du personnel, CSE ...) et les acteurs externes (médecin traitant, centre d'addictologie, associations d'entraide ...).



Questionnaire FACE proposé :

Au cours des 12 derniers mois :

à quelle fréquence consommez vous des boissons alcoolisées au ?

- Jamais = 0
- 1 fois par mois = 1
- 2-4 fois par mois = 2
- 2-3 fois par semaine = 3
- 4 ou + par semaine = 4

Combien de verre standard par jour ?

- 1-2 = 0
- 3-4 = 1
- 5-6 = 2
- 7-9 = 3
- 10 ou plus = 4

Au cours de toute votre vie :

Votre entourage vous a-t-il fait des remarques sur votre consommation d'alcool ? NON = 0 OUI = 4

Avez-vous déjà eu besoin d'alcool le matin ? NON = 0 OUI = 4

Vous arrive t-il de boire et de ne plus vous souvenir de ce que vous avez pu dire ou faire ?
 NON = 0 OUI = 4

Hommes

- S** Score inférieur à 5 : risque faible ou nul
- C** Score de 5 à 8 : consommation excessive
- O** Score supérieur à 8 : risque de dépendance

Femmes

- r** Score inférieur à 4 : risque faible ou nul
- e** Score de 4 à 8 : consommation excessive
- Score supérieur à 8 : risque de dépendance